

Conseil Municipal - Élection des Adjoint

M. LE MAIRE : Il convient de procéder maintenant à l'élection des seize Adjoint. J'invite l'assemblée communale à procéder à cette élection au scrutin secret et à la majorité absolue. Je rappelle que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

Élection du Premier Adjoint

M. LE MAIRE : Je propose de désigner à ce poste M. Jean BOICHARD.

La candidature de M. Michel JACQUEMIN est présentée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	3
- Nombre de suffrages exprimés	52
- Majorité absolue	27

Ont obtenu :

M. Jean BOICHARD	41 voix
M. Michel JACQUEMIN	11 voix

M. Jean BOICHARD ayant obtenu 41 voix est élu Premier Adjoint.

(Applaudissements).

Élection du Deuxième Adjoint

M. le Maire propose à ce poste la candidature de Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET.

La candidature de M. Claude SALOMON est présentée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	3
- Nombre de suffrages exprimés	52
- Majorité absolue	27

Ont obtenu :

Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET	41 voix
M. Claude SALOMON	11 voix

Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET ayant obtenu 41 voix est élue Deuxième Adjoint.

(Applaudissements).

Élection du Troisième Adjoint

Il a été ensuite procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du Troisième Adjoint.

M. le Maire propose à ce poste M. Jean PONÇOT.

La candidature de M. Jean-François HUMBERT est proposée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	3
- Nombre de suffrages exprimés	52
- Majorité absolue	27

Ont obtenu :

M. Jean PONÇOT 41 voix

M. Jean-François HUMBERT 11 voix

M. Jean PONÇOT ayant obtenu 41 voix est élu Troisième Adjoint.

(Applaudissements).

Élection du Quatrième Adjoint

Il est procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du Quatrième Adjoint.

M. le Maire propose à ce poste M. Jean-Louis FOUSSERET.

La candidature de Mme Chantal DUVERGET est proposée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	3
- Nombre de suffrages exprimés	52
- Majorité absolue	27

Ont obtenu :

M. Jean-Louis FOUSSERET 41 voix

Mme Chantal DUVERGET 11 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET ayant obtenu 41 voix est élu Quatrième Adjoint.

(Applaudissements).

Élection du Cinquième Adjoint

Il est procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du Cinquième Adjoint.

M. le Maire propose d'élire à ce poste Mme Paulette KUNSTLER.

La candidature de M. Pierre MAILLARD est proposée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	3
- Nombre de suffrages exprimés	52
- Majorité absolue	27

Ont obtenu :

Mme Paulette KUNSTLER	41 voix
M. Pierre MAILLARD	11 voix

Mme Paulette KUNSTLER ayant obtenu 41 voix est élue Cinquième Adjoint.

(Applaudissements).

M. TOURRAIN : J'ai lu dans la presse que Mme KUNSTLER s'occuperait plus particulièrement de l'Europe ; c'était vous qui l'aviez déclaré. Je voudrais donc lui faire une suggestion : je pourrai lui servir de guide à travers le labyrinthe bruxellois et strasbourgeois, et l'initier, si elle le souhaite, aux rites de la communauté.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de vos déclarations mais nous n'en sommes pas encore là ! Vous vous arrangerez avec Paulette KUNSTLER après ce Conseil Municipal.

Élection du Sixième Adjoint

Il est procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du Sixième Adjoint.

M. le Maire propose d'élire à ce poste M. Jacques de SURY.

La candidature de M. Michel MOUROT est proposée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	3
- Nombre de suffrages exprimés	52
- Majorité absolue	27

Ont obtenu :

M. Jacques de SURY	41 voix
M. Michel MOUROT	11 voix

M. Jacques de SURY ayant obtenu 41 voix est élu Sixième Adjoint.

(Applaudissements).

Élection du Septième Adjoint

Il est procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du Septième Adjoint.

M. le Maire propose d'élire à ce poste M. Claude JEANNEROT.

La candidature de M. Jean-Christophe BAS est présentée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	4
- Nombre de suffrages exprimés	51
- Majorité absolue	26

Ont obtenu :

M. Claude JEANNEROT 40 voix

M. Jean-Christophe BAS 11 voix

M. Claude JEANNEROT ayant obtenu 40 voix est élu Septième Adjoint.

(Applaudissements).

Élection du Huitième Adjoint

Il est procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du Huitième Adjoint.

M. le Maire propose d'élire à ce poste M. Bernard RÉGNIER.

La candidature de M. Jean-Claude GRAPPIN est présentée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	2
- Nombre de suffrages exprimés	53
- Majorité absolue	27

Ont obtenu :

M. Bernard RÉGNIER 42 voix

M. Jean-Claude GRAPPIN 11 voix

M. Bernard RÉGNIER ayant obtenu 42 voix est élu Huitième Adjoint.

(Applaudissements).

Élection du Neuvième Adjoint

Il est procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du Neuvième Adjoint.

M. le Maire propose d'élire à ce poste M. Jean-Claude TISSOT.

La candidature de M. Hervé TABOURNOT est proposée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	3
- Nombre de suffrages exprimés	52
- Majorité absolue	27

Ont obtenu :

M. Jean-Claude TISSOT 41 voix

M. Hervé TABOURNOT 11 voix

M. Jean-Claude TISSOT ayant obtenu 41 voix est élu Neuvième Adjoint.

(Applaudissements).

Élection du Dixième Adjoint

Il est procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du Dixième Adjoint.

M. le Maire propose d'élire à ce poste Mme Martine BULTOT.

La candidature de M. Michel VIALATTE est proposée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	2
- Nombre de suffrages exprimés	53
- Majorité absolue	27

Ont obtenu :

Mme Martine BULTOT 42 voix

M. Michel VIALATTE 11 voix

Mme Martine BULTOT ayant obtenu 42 voix est élue Dixième Adjoint.

(Applaudissements).

Élection du Onzième Adjoint

Il est procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du Onzième Adjoint.

M. le Maire propose d'élire à ce poste M. Bernard LIME.

La candidature de M. Michel JACQUEMIN est proposée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	1
- Nombre de suffrages exprimés	54
- Majorité absolue	28

Ont obtenu :

M. Bernard LIME	42 voix
M. Michel JACQUEMIN	12 voix

M. Bernard LIME ayant obtenu 42 voix est élu Onzième Adjoint.

(Applaudissements).

Élection du Douzième Adjoint

Il est procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du Douzième Adjoint.

M. le Maire propose d'élire à ce poste M. Vincent FUSTER.

La candidature de M. Jean-François HUMBERT est proposée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	-
- Nombre de suffrages exprimés	55
- Majorité absolue	28

Ont obtenu :

M. Vincent FUSTER	41 voix
M. Jean-François HUMBERT	11 voix
M. Yves-Michel DAHOUI	3 voix

M. Vincent FUSTER ayant obtenu 41 voix est élu Douzième Adjoint.

(Applaudissements).

Élection du Treizième Adjoint

Il est procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du Treizième Adjoint.

M. le Maire propose d'élire à ce poste M. Jacques VUILLEMIN.

La candidature de M. Claude SALOMON est proposée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	2
- Nombre de suffrages exprimés	53
- Majorité absolue	27

Ont obtenu :

M. Jacques VUILLEMIN 41 voix

M. Claude SALOMON 12 voix

M. Jacques VUILLEMIN ayant obtenu 41 voix est élu Treizième Adjoint.

(Applaudissements).

Élection du Quatorzième Adjoint

Il est procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du Quatorzième Adjoint.

M. le Maire propose d'élire à ce poste M. Raymond JEANNIARD.

La candidature de Mme Chantal DUVERGET est proposée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	4
- Nombre de suffrages exprimés	51
- Majorité absolue	26

Ont obtenu :

M. Raymond JEANNIARD 40 voix

Mme Chantal DUVERGET 11 voix

M. Raymond JEANNIARD ayant obtenu 40 voix est élu Quatorzième Adjoint.

(Applaudissements).

Élection du Quinzième Adjoint

Il est procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du Quinzième Adjoint.

M. le Maire propose d'élire à ce poste M. Jean-Pierre HIRSCH.

La candidature de M. Michel MOUROT est proposée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	3
- Nombre de suffrages exprimés	52
- Majorité absolue	27

Ont obtenu :

M. Jean-Pierre HIRSCH 40 voix

M. Michel MOUROT 12 voix

M. Jean-Pierre HIRSCH ayant obtenu 40 voix est élu Quinzième Adjoint.

(Applaudissements).

Élection du Seizième Adjoint

Il est procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du Seizième Adjoint.

M. le Maire propose d'élire à ce poste M. Jean-Philippe GALLAT.

La candidature de M. Raymond TOURRAIN est proposée par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Nombre de bulletins blancs	1
- Nombre de suffrages exprimés	54
- Majorité absolue	28

Ont obtenu :

M. Jean-Philippe GALLAT 42 voix

M. Raymond TOURRAIN 12 voix

M. Jean-Philippe GALLAT ayant obtenu 42 voix est élu Seizième Adjoint.

(Applaudissements).

M. TOURRAIN : Je viens de recevoir une invitation à participer aux deux prochaines réunions...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ... Nous n'en sommes pas encore là. Attendez, la distribution a été faite un peu précipitamment.

M. TOURRAIN : Eh bien, je vous laisse terminer, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup. Je voulais pour l'instant après l'élection des adjoints, vous indiquer quelles sont les compétences que je leur délègue.

On vous en donnera la liste tout à l'heure dans un instant, je vous précise également que vous aurez dans quelques jours l'ensemble de la liste des commissions auxquelles vous aurez à participer.

Je vous indique donc que :

Jean BOICHARD aura les finances, le personnel, la gestion du patrimoine, la commission d'adjudication.

Marguerite VIEILLE-MARCHISET sera chargée de la coordination , l'administration générale, le contrôle financier, sécurité et police, occupation du domaine public, taxis, foires et marchés, abattoirs.

Jean PONÇOT aura en charge l'urbanisme et l'action foncière.

Jean-Louis FOUSSERET aura la vie associative, la vie des quartiers, la Citadelle, le Kursaal.

Paulette KUNSTLER : les relations extérieures entre l'agglomération bisontine, la région, les affaires européennes et les jumelages.

Jacques de SURY sera chargé du développement économique.

Claude JEANNEROT : la solidarité et l'action sociale.

Bernard RÉGNIER : voirie, circulation, éclairage public et nettoyage.

Jean-Claude TISSOT aura compétence en ce qui concerne le logement.

Martine BULTOT : l'environnement, la salubrité, les espaces verts, les forêts, les déchets urbains, la maîtrise de l'énergie.

Bernard LIME : l'action culturelle.

Vincent FUSTER : les sports.

Jacques VUILLEMIN : l'enseignement et les œuvres scolaires.

Raymond JEANNIARD : la prévention, la formation, l'emploi des jeunes, l'animation socio-culturelle.

Jean-Pierre HIRSCH : Hygiène-santé.

Jean-Philippe GALLAT : l'eau et l'assainissement, l'informatique et les sapeurs-pompiers.

A ces 16 adjoints, j'y ajouterai par arrêté du Maire la désignation de 4 conseillers municipaux délégués :

Marcellin BARETJE sera Conseiller Municipal Délégué chargé des relations publiques, des bâtiments communaux et du Parc Automobile.

Gérard JUSSIAUX aura les transports et le stationnement.

Joseph PINARD : les relations avec le Conseil Général.

Pierre RUEFF : l'information et la communication.

Je m'adresse maintenant à l'ensemble des conseillers municipaux : vous aurez très prochainement la liste complète de toutes les commissions générales qui sont au nombre de 20, et je vous proposerai, dans les différents groupes du Conseil Municipal, peut-être autour d'un président de groupe, c'est à vous d'en décider, de nous faire des propositions pour entrer dans ces différentes commissions.

Je souhaiterais, pour ma part, que chacune des commissions générales soit composée de 8 membres, de façon à ce que majorité et autres listes soient présentes partout. S'il y avait 8 membres dans chaque commission, nous pourrions désigner 5 appartenant à la majorité, deux à la liste «Une Ambition pour Besançon» et un à la liste «Besançon Écologie - Les Verts». Donc 5, 2 et 1, c'est une proportion tout à fait logique pour que majorité reste majorité et que les autres listes soient représentées.

Pour les autres commissions dites spéciales, donc qui ne sont pas liées à un Adjoint, et vous en aurez aussi toute la liste, il est nécessaire parfois de désigner 1, 2, 3 commissaires, 4 etc. Nous utiliserions donc la règle qui était la nôtre précédemment, c'est-à-dire que lorsqu'il y a 3 représentants de la Ville qui sont à désigner, on choisirait 3 commissaires de la majorité. Lorsqu'on arrivera à 4, on proposera 3 commissaires de la majorité et un d'une autre liste. Quand on arrivera à 5, 3 commissaires de la majorité, 1 d'une liste et un cinquième d'une autre liste. Et au-delà, on aurait ce style de représentation. Cela nous est proposé, non pas pour que la majorité domine, mais pour qu'elle reste majoritaire dans toutes les commissions et qu'elle soit représentée comme c'était la règle jusqu'à présent.

Bien entendu, une dérogation à cette règle pourra être appliquée quand il s'agira de désigner un membre du Conseil Municipal dans un lycée, dans un collège, etc. Il en faut un ; donc on choisira l'un ou l'autre d'entre vous.

Tout ceci se fera donc le 17 avril prochain à 18 heures pour mettre en place les commissions, les délégations. Alors si vous pouviez désigner un président de chacun des groupes, l'essentiel du travail pourrait être fait entre ces présidents pour revenir ensuite au Secrétariat Général afin que tout cela soit bien préparé pour la prochaine séance de Conseil Municipal.

Au cours de cette même séance nous examinerons le règlement intérieur.

Nous allons vous envoyer le règlement intérieur qui était en vigueur dans l'ancien Conseil Municipal, que nous réviserons, que nous compléterons et amenderons en fonction des propositions des uns et des autres.

La séance du 24 avril sera une réunion normale, la première au cours de laquelle nous examinerons des questions qui auront été vues par des commissions précédemment. L'ordre du jour vous sera adressé plus tard.

M. TOURRAIN : Premièrement, je souhaiterais que vous nous adressiez un état comprenant vos propositions par commission. Vous nous avez dit qu'il y en aurait huit, cinq seraient de votre majorité, deux du groupe «Une Ambition pour Besançon» et un du groupe Écologie-Les Verts.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui parce que nous avons des Verts maintenant

M. TOURRAIN : Ne commençons pas à savoir «quels sont les bons et les pas bons».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La réponse est qu'on peut être écologiste et auto-gestionnaire, Monsieur TOURRAIN.

M. TOURRAIN : Alors ce que je souhaiterais, je parle au nom de mon groupe, c'est que vous nous adressiez déjà, afin qu'on puisse travailler sur la répartition que nous entendons faire très sérieusement, vos propositions avec les différentes commissions.

La deuxième chose que je soulignerai a trait à la Commission des Finances qui présente un cas particulier. La dernière fois, puisque la Commission des Finances c'est la Municipalité donc les 16 Adjointes plus le Maire, la dernière fois, nous étions 5. Je pense que là aussi nous pourrions retrouver notre effectif normal dans cette commission qui est importante.

Vous avez dit également que lorsqu'il y aura trois personnes, ce seront des personnes de la majorité. Je trouve que ce n'est pas très ouvert et je pense qu'il aurait été préférable que vous en gardiez deux et que vous en donniez un au moins au groupe «Une Ambition pour Besançon», qui a fait un score très proche de celui que vous avez fait.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout dépend comme on évalue la distance qui nous sépare, Monsieur TOURRAIN !

M. TOURRAIN : C'est comme le nombre des années qui nous séparent, Monsieur !

Alors, je souhaiterais que dans la plus parfaite courtoisie et la plus parfaite entente, on réexamine ce point.

En ce qui concerne les commissions spéciales, très souvent vous avez un représentant de la majorité actuelle ; c'était le cas pour les adjudications, pour le contrôle financier des sociétés, ce sont deux problèmes qui sont importants et je crois qu'il serait nécessaire que les autres groupes soient également représentés, quitte à ce que vous majoriez, bien entendu, vos effectifs. On ne voit pas du tout d'inconvénient à ce que là où il y avait une personne vous en mettiez 4 de chez vous de façon à faire bon poids, bonne mesure.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je pense Monsieur TOURRAIN que nous n'allons pas entrer dans le détail de ces commissions aujourd'hui. Je vous rappelle simplement les propositions que j'ai faites, qui me paraissent raisonnables. Donc 8 membres par commission et si les 8 viennent à toutes les commissions je m'en réjouirai car vouloir participer à un certain nombre de commissions et ne pas y venir ce n'est pas très bon pour le travail qui s'y fait.

Bien entendu, j'ai oublié de le dire, la Commission des Finances sera formée tout spécialement avec la Municipalité, donc 16 plus les 4 conseillers municipaux délégués, soit 20 personnes et il y aura les membres que vous aviez, 4 membres de l'opposition -elle est toujours libérale et républicaine- ? Je l'ai appelée comme ça pendant six ans.

M. TOURRAIN : Je ne parle pas du groupe d'opposition, mais du groupe «Une Ambition pour Besançon», je voudrais bien qu'on marque la différence.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis heureux que les choses aient changé parce que jusqu'à présent, vous étiez l'opposition libérale et républicaine. Cela signifie simplement que vous n'êtes plus dans l'opposition ou tout au moins pas encore et que pour l'instant vous êtes la liste «Une Ambition pour Besançon». C'est ainsi qu'il faudra vous appeler. Je me ferai plus vite à cela que vous Monsieur TOURRAIN pour m'appeler Député, mais enfin ce n'est pas grave du tout !

Donc, dans la Commission des Finances, il y aura aussi 4 représentants de la liste «Une Ambition pour Besançon» et 1 de la liste «Besançon Écologie - Les Verts». Ce sont des propositions qui sont faites. S'il y a des contre-propositions, nous avons trois semaines devant nous et je propose que lorsque vous aurez désigné des présidents dans vos différents groupes, vous vous rapprochiez du Maire ou du Secrétariat Général pour mettre au point cette liste des commissions.

Je précise qu'en ce qui concerne notre groupe, notre porte-parole et porte-drapeau est Claude MAGNIN.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je vous dirai également que de notre côté, notre groupe a désigné M. TOURRAIN en tant que chef de file.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : M. TOURRAIN reste donc chef de file.

M. TOURRAIN : Je souhaiterais également, Monsieur le Maire, que contrairement à ce qui s'est passé lors de votre précédent mandat, vous puissiez recevoir les groupes autres que le vôtre, vous faites ce que vous voulez bien entendu avec votre groupe. En ce qui concerne «Les Verts», je n'ai pas à parler pour eux. Je suis chef de file d'«Une Ambition pour Besançon» c'est tout. Alors, j'aurais souhaité que nous puissions nous voir régulièrement pour éviter des malentendus, des frottements ou des irritations qui reviennent trop souvent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je réponds volontiers à cette demande car vous êtes rôdé. Pour la précédente assemblée, le rôdage avait été long, pénible, difficile, non pas de votre fait à vous, mais aussi quelques-uns de vos amis, que nous n'apercevons plus à vos côtés et qui vont sans doute regretter l'ambiance qui était la nôtre.

En tous cas, je vous promets qu'à votre invitation, je répondrai volontiers.

Mme FOLSCHWEILLER : Je veux simplement vous signaler que nous n'aurons pas de chef de groupe, nous serons présidents tous les trois.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors ce sera plus difficile pour nous. Vous tâcherez de parler d'une même voix tous les trois et ce sera bien. Alors, suite des événements d'aujourd'hui : il est souhaitable pour respecter la tradition, qu'une photo de famille soit prise immédiatement après cette séance ; donc je demande aux conseillers municipaux de se rendre dans la cour intérieure de l'Hôtel de Ville pour rapidement prendre ces photos. Ensuite un vin d'honneur sera servi dans la salle des mariages pour sceller ce nouveau Conseil Municipal.

Et puis toujours pour respecter la tradition, une délégation que vous formerez comme vous l'entendrez se rendra pour un dépôt de gerbe au Monument aux Morts et au cimetière du Champ Brûlé sur la tombe de notre regretté ami Jean MINJOZ.

Encore une dernière remarque : vous aurez à signer dans la salle d'à côté sur une table, les procès verbaux de cette séance que nous devons envoyer dès aujourd'hui à la Préfecture.

Merci de cette première séance, et j'espère que les autres se dérouleront de la même façon et dans la même ambiance. Je vous donne rendez-vous le 17 avril à 18 heures.